

BAREME DE LA COTISATION 2011

Délibération du Conseil d'administration du 3 décembre 2010

COTISATION FIXE	2 ETP et plus	moins 2 ETP	sans salariés
Cotisation de base (par personne morale)	357 €	187 €	
Forfait de documentation Trait d'Union (publication régionale) - Documentation ciblée - Site internet régional	113 €	113 €	
Associations caritatives, de défense des droits de l'homme et/ou militantes, sans salarié			130 €
TOTAL COTISATION FIXE	470 €	300 €	130 €

COTISATION VARIABLE	(fonction de l'activité - barème inchangé)		
Etablissements financés par dotation globale	Classe 6 n-2	X	0,082%
Etablissements financés par prix de journée de 1 à 100 lits au delà du 100ème lit	Prix de journée	X	25,50% X Nbre de lits
	Prix de journée	X	12,75% X Nbre de lits
Services à domicile et centres de formation Médecins, travailleurs sociaux ou paramédicaux, formateurs (Equivalents Temps Plein)	23,50 €	X	Nombre d' ETP
Aide à domicile Aides soignants, aides ménagères, travailleuses familiales	16,20 €	X	Nombre d' ETP
Etablissement et services subventionnés	Classe 6 n-2	X	0,061%

* Trait d'Union (publication régionale), documentation ciblée, site internet régional)

La cotisation est due au 31 janvier de l'exercice en cours, ou à la date d'adhésion (prorata temporis)

Elle peut être réglée pas acompte, le premier règlement devant intervenir au 31 janvier, le dernier règlement au 30 septembre (sauf accord particulier)

Toute association qui n'aurait pas manifesté son adhésion, soit par le règlement de la cotisation, soit par le règlement d'un acompte, ne dispose pas du droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

En cas de démission, la cotisation est due, prorata temporis, jusqu'à la date de démission notifiée par l'organe associatif habilité au Président de l' URIOPSS. Les démissions intervenant après l'assemblée générale annuelle prennent effet au 1er janvier de l'année suivante. La cotisation est due pour l'année en cours.

DOCUMENTATION SUPPLEMENTAIRE	(abonnements facultatifs)
Document conjoncturel	54,00 €
Trait d' Union supplémentaire (revue de l'URIOPSS)	46,00 €